

«Prise en compte du tabagisme dans les lieux spécialisés en addiction»

Recommandations

<p>Situation initiale</p>	<p>Le Fachverband Sucht et le GREA ont mené entre 2010 et 2011, avec le soutien du Fonds de Prévention du Tabagisme, le projet «Prise en compte du tabagisme dans les lieux spécialisés en addiction: état des lieux et recommandations ».</p> <p>L'état des lieux a été réalisé en 2011¹. La deuxième partie du projet consistait à élaborer des recommandations. Ces dernières ont été validées par les comités du Fachverband Sucht, du GREA et de Ticino Addiction à l'occasion d'une rencontre des trois comités le 23 avril 2012.</p>
<p>Remarques préliminaires</p>	<p>Les institutions spécialisées en addiction ont développé une approche transversale face aux différentes formes d'addiction, mais elles restent plus souvent ancrées dans une thématique particulière.</p> <p>L'état des lieux de la prise en compte du tabagisme dans les lieux spécialisés a montré qu'il existe de grandes différences entre les institutions des milieux de la prévention, du traitement et de la réduction des risques.</p> <p>Il existe cependant de nombreux projets sur le tabagisme dans le champ des addictions, ces expériences sont en général méconnues de la profession.</p> <p>La collaboration entre les centres spécialisés en addiction et les spécialistes du tabagisme est globalement peu effective.</p> <p>Une controverse entre les centres spécialisés en addiction et ceux du tabagisme persiste concernant l'application du concept de réduction des risques.</p> <p>Les recommandations ci-après visent à améliorer la coordination et l'intégration des questions traitant des addictions au sens large, dont le tabac, au sein des communautés professionnelles spécialisées dans le domaine des addictions.</p> <p>Les recommandations émises ici pour optimiser la sensibilité et le développement de l'offre des lieux spécialisés en addiction face au tabagisme ne doivent pas être discriminantes, stigmatisantes ou moralisatrices.</p>

¹ Le rapport complet est téléchargeable sur le site internet du GREA:
http://www.grea.ch/sites/default/files/Rapport_Tabac_GREA_FS.pdf

	<p>La question du tabagisme permet aux professionnels des addictions de revisiter les buts et le sens qui sont donnés à leurs actions: respect de l'individu, non-jugement, aide à l'amélioration de la qualité de vie, etc. Les résultats des recherches empiriques dans ce domaine doivent être pris en considération.</p>
<p>1. Recommandations générales</p>	<p>1.1 Le modèle du cube s'applique à la problématique du tabagisme.</p> <p>1.2 Les lieux spécialisés en addiction devraient prendre en compte le tabagisme dans leur offre. Les actions suivantes sont recommandées: mettre à disposition du matériel d'information, aborder de manière active la question du tabagisme et orienter les personnes, avec leur accord, vers une offre adéquate.</p>
<p>2. Recommandations pour le domaine de la prévention</p>	<p>2.1 La collaboration entre les lieux spécialisés dans la prévention des addictions et les spécialistes du tabagisme doit être encouragée. Pour viser une cohérence des messages de prévention, une compréhension mutuelle doit être améliorée.</p> <p>2.2 La prévention du tabagisme doit être intégrée dans la prévention générale des addictions au même titre que les autres substances.</p> <p>2.3 Le rapport entre la consommation de tabac et celle de cannabis ainsi que les possibilités d'amélioration de la prévention du cannabis dans le cadre de la prévention du tabagisme nécessitent une attention particulière et de nouvelles réponses.²</p>
<p>3. Recommandations pour le domaine du traitement</p>	<p>3.1 L'addiction au tabac entretient un rapport étroit avec pratiquement toutes les autres formes d'addiction. Il faut prêter une attention particulière, pratique et scientifique, aux expériences qui proposent une intervention couplée sur l'arrêt ou la diminution de tabac et d'un autre produit, comme par exemple l'alcool.</p> <p>3.2 Les lieux de traitement ambulatoire et résidentiel devraient évaluer le tabagisme de façon systématique. Si c'est indiqué et en accord avec le/la client-e, une offre spécifique doit être possible à l'interne ou à l'externe de l'institution.</p> <p>3.3 Le travail de réseau concernant les lieux spécialisés en addiction et les différents acteurs du domaine du tabac (ligues pulmonaires, ligues contre le cancer, CIPRET, médecins de famille, psychiatres, etc.) doit être amélioré. Les associations de professionnels ont un rôle d'initiation et de soutien.</p> <p>3.4 Les lieux de traitement ambulatoire et résidentiels devraient mettre à disposition du matériel d'information sur le tabagisme et les offres possibles de traitement.</p>

² Ce thème spécifique a été planifié dans le projet actuellement en discussion entre le FS, le GREA et le FTP pour une éventuelle suite du mandat en 2012 et 2013.

<p>4. Recommandations pour le domaine de la réduction des risques</p>	<p>4.1 La sensibilisation pour les questions liées au tabagisme doit être renforcée. ³</p> <p>4.2 Du matériel d'information devrait être mis à disposition. De plus, des informations sur les possibilités de traitement du tabagisme auprès d'autres organismes devraient être disponibles, au même titre que pour les autres addictions.</p> <p>4.3 Les lieux d'accueil bas-seuil risques doivent appliquer les lois et règlements sur la protection contre la fumée passive. Ils sont invités pour cela à accueillir les usagers dans des lieux non fumeur et à prévoir des lieux de consommation pour le tabac.</p>
<p>5. Recommandations politiques</p>	<p>Les associations professionnelles formulent les positions politiques suivantes:</p> <p>5.1 La perspective politique sur les questions liées à la consommation et à l'addiction au tabac est basée sur le modèle du cube.</p> <p>5.2 Les traitements efficaces contre la dépendance au tabac doivent être accessibles pour toute la population.</p> <p>5.3 Les cantons devraient inciter de manière active les acteurs à collaborer entre eux et conclure pour cela des mandats de prestations spécifiques.</p> <p>5.4 La collaboration entre les acteurs du domaine des addictions et spécialistes du tabac doit être renforcée.</p> <p>5.5 Les médicaments administrés pour le traitement de la dépendance au tabac doivent être remboursés par l'assurance de base Lamal.</p>

Berne, le 23 avril 2012

³ Les activités de réduction des risques ne visent pas en priorité la diminution de la consommation de substance, mais visent à en prévenir les dommages tant au niveau des impacts sur la santé physique, psychique que sociale.